



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 1000177432

Discipline : L1500 - Physique Chimie (L1500)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0690037R

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique La Martinière Diderot

Commune : LYON 1ER ARRONDISSEMENT

Adresse : 18 place GABRIEL RAMBAUD 69283 LYON 1ER ARRONDISSEMENT

Courriel : ce.0690037R@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Le poste demande des compétences disciplinaires confirmées, impliquant une maîtrise de la pédagogie et de la didactique de la discipline.

Missions

La majorité du service correspondra à un enseignement au lycée en série STL SPCL.
Un complément de service pourra être réalisé en post-bac en STS Métiers de la chimie.

Compétences requises

- Posséder des compétences théoriques et pratiques pour enseigner la physique et la chimie (cours, TD, TP, projets) en série STL-SPCL et en STS Métiers de la Chimie.
- Être capable de concevoir et de proposer des activités expérimentales favorisant la démarche scientifique dans le cadre des programmes.
- Être capable d'encadrer des groupes d'élèves ou d'étudiants dans le cadre des projets techniques avec une pédagogie adaptée et une bonne connaissance du contexte industriel.
- Faire preuve d'une appétence forte pour l'innovation pédagogique et le travail d'équipe

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :
ALBAN HEINRICH (Alban.Heinrich@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.